



FO REND COMPTE DE SON MANDAT !

Comité technique spécial (CTS) du 1^{er} juillet 2022 :

Présents pour l'administration :

Le secrétaire général, Mr Marin
Le secrétaire général adjoint, Mr Cherfi
La secrétaire générale adjointe, Mme Dalle Mese
La secrétaire générale adjointe, Mme Heyriès
Le secrétaire général de la DSDEN 77, Mr Demont
Le secrétaire général de la DSDEN 93, Mr Fliou
Le secrétaire général de la DSDEN 94, Mme Dubarle-Meyer

Présents pour les organisations syndicales :

2 représentantes du SPASEEN-FO :
Coralie BOUET-LAHOULETTE et Salima KHELIL

A&I-UNSA, SGEN-CFDT, SNASUB-FSU
Absent : CGT

Déclaration liminaire du SPASEEN-FO

Mesdames et messieurs les membres du CTSA,

L'Éducation nationale, déjà bien mise à mal par des réformes qui n'ont eu pour objet que de territorialiser l'école, d'individualiser les personnels et de dégrader les conditions de travail avec des suppressions de postes...voire de préparer la privatisation de l'école publique, est au bord de l'explosion !

Une explosion qui semble volontaire, « qui veut se débarrasser de son chien l'accuse de la rage »

Notre organisation syndicale n'a eu de cesse de dénoncer ces réformes iniques !

Nous sommes de tous les combats pour défendre l'école publique mais aussi les personnels !

Nous refusons la casse de la fonction publique d'état !

Nous refusons le gel du point d'indice !

Nous refusons de discuter d'une réforme des systèmes des retraites qui serait en défaveur des salariés !

Notre mandat, c'est la défense des personnels, de tous les personnels et de leur pouvoir d'achat dans le respect de tous et par tous.

Pour en venir à l'ordre du jour, vous nous réunissez aujourd'hui pour faire le bilan de l'année scolaire.

Nous voulons également faire un bilan.

Ce bilan fait état de personnels des services très fatigués du fait des charges de travail toujours plus lourdes et inquiets pour l'avenir.

Face au manque de personnels pour assurer toutes les missions, face aux réformes déjà imposées à marche forcée par le ministre précédent et face à celles qui vont arriver et face au pouvoir d'achat en berne.

Nous avons une pensée pour les services de gestion RH, perpétuellement sous tension, qui vont devoir finaliser une rentrée sans avoir les personnels enseignants disponibles à installer. Ce manque de personnels enseignants stagiaires ou arrivant par mutation va induire de recruter en masse des contractuels, de les installer dans des délais très courts...

Les services de gestion sont déjà sur la brèche mais à quel prix !

On pourrait ironiser en indiquant que les services de remplacement risquent d'être moins chargés si l'on demande aux enseignants de remplacer leur collègues absents en modifiant leur emploi du temps et celui prévu règlementairement pour les élèves.

Encore une nouvelle lubie qui utiliserait l'annualisation possible du temps de travail pour imposer aux élèves une annualisation du temps d'apprentissage...

Il n'est pas question ici de vous faire porter la responsabilité des réformes, une responsabilité qui est nationale.

Toutefois, l'administration académique est garante des conditions de travail des agents placés sous son autorité et de l'égalité de traitement dans le respect de leurs droits.

Nous avons une pensée pour les services d'examen et concours qui doivent sans cesse revoir les pratiques, mettre en œuvre des lubies... Tout et son contraire à en perdre son latin.

Que dire des services d'affectation des élèves qui doivent jongler avec les capacités d'accueil et la demande sociale qui ne sont pas toujours en adéquation.

Les services sociaux et médicaux qui sont débordés par la paupérisation des personnels et les conséquences des conditions de vie personnelles et professionnelles sur la santé des agents...

Sans compter tous les autres services... La liste est loin d'être exhaustive, on pourrait en faire un catalogue.

Le ministère devrait se poser les bonnes questions.

En effet, les résultats aux différents concours montrent bien le manque d'attractivité de tous les métiers. Le nombre de candidats ne cesse de baisser !

Même si on parle de vocation pour les fonctionnaires, cette vocation ne justifie pas des salaires au rabais.

À moins que cela soit, encore une fois, une volonté de créer une fonction publique uniquement contractualisée...

Nous avons, bien entendu, besoin des personnels contractuels mais nous refusons la destruction du service public, un service public qui doit être porté par des fonctionnaires garants de l'égalité républicaine sur tout le territoire !

Tout cela contribue notamment à accroître l'épuisement et nuit à la santé des personnels. De plus, certains pourraient dire que l'actualité ne contribue pas à améliorer l'état des agents.

On peut citer la 7^{ème} vague du COVID, une guerre à la frontière de l'Europe qui a des conséquences économiques énormes sur la population mais qui est aussi utilisée comme l'arbre qui cache la forêt.

Cette forêt, c'est le gel du point d'indice qui a fait perdre au moins 25% du pouvoir d'achat à toutes les catégories de personnels !

Perte de pouvoir d'achat pendant la carrière et encore plus à la retraite !

En effet, alors qu'il est annoncé, à minima, une inflation historique de plus de 6,8% sur l'année civile alors que les prix ne cessent d'augmenter, qu'il est de plus en plus difficile pour la population de se nourrir, de se chauffer, de se déplacer, les fonctionnaires subissent toujours le gel du point d'indice.

Mardi 28 juin au matin, la presse a annoncé avant même la tenue de la conférence salariale une possible augmentation du point d'indice de 4% puis nous avons découvert que la revalorisation serait de 3,5% !

Encore une fois la presse diffuse l'information avant la tenue des négociations salariales avec les organisations syndicales...

Quelle conception du dialogue social pour ce gouvernement ! Quel mépris pour les personnels et leurs représentants !

Au-delà de cela, cette revalorisation est encore une obole faite aux personnels !

Nous exigeons une revalorisation du point d'indice à minima de 25%

Notre syndicat porte cette revendication mais en a d'autres également, à savoir :

-Le retour de l'âge de la retraite à 60 ans avec 37,5 ans de cotisation pour le taux plein !

-La création de postes à la hauteur des besoins !

-Le maintien d'une ÉDUCATION NATIONALE, égalitaire sur tout le territoire !

-L'abrogation de la loi de la transformation de la fonction publique !

-Le maintien des statuts individuels et collectifs !

-Nous exigeons un véritable plan de requalification pour les titulaires et la titularisation pour les contractuels qui le souhaitent !

Force ouvrière vous remercie pour votre attention.

RÉSISTER-REVENDIQUER-RECONQUÉRIR

Le CTS avait à son ordre du jour des points suivants :

- Bilan de l'année scolaire 2021-2022

Avec cinq points évoqués :

- 1/ Bilan DPAE : revalorisations indemnitaires et indiciaires ainsi que les requalifications de poste.
- 2/ Bilan sur le mouvement interne du Rectorat
- 2/Bilan mission d'appui à la modernisation : simplification-usagers-modernisation du pilotage
- 4/TIPI : gestion des congés
- 5/ Dispositif point d'accueil « rentrée des nouveaux arrivants »

Réponse de l'administration :

1- Bilan DPAE : revalorisations indemnitaires et indiciaires, requalifications de postes.

• Revalorisations indemnitaires :

Deux grandes vagues de revalorisation : 1 en janvier 2021 et 1 en janvier 2022 pour les personnels administratifs.

En 2021, une enveloppe de 6 millions d'euros a été attribuée et a concerné plus de 3000 agents.

Pour 2021, A, B et C concernés.

Pour 2022, 2,5 millions euros de revalorisation pour les A et les B...

Le ministère n'avait rien prévu pour les C !

Force Ouvrière est intervenu au niveau national pour les oubliés, à savoir les catégories C, les ITRF et les ATEC !

Notre revendication a été entendue et pour les catégories C un forfait de 400 euros annuels a été attribué. Ce forfait a été abondé de 100 euros pour les académies les moins bien dotées.

On est loin du compte malgré tout !

Pour les ITRF, seuls ceux du BAP informatique vont être revalorisés. (BAP E)

La revalorisation des personnels ITRF se fera sur la paie du mois d'octobre après le CTA de rentrée, avec effet rétroactif au 01 janvier 2022.

Un montant de 420 euros brut a été alloué par personnel.

Afin de tenir compte d'un barème référentiel, le gain brut annuel est de :

- IGR : 355 euros
- IGE : 886 euros
- ASI : 918 euros
- Technicien : 821 euros
- ATRF : 1410 euros

Nous sommes intervenus pour demander la revalorisation pour les autres BAP des ITRF et les ATEC !

• Revalorisation indiciaire :

+3,5% de revalorisation annoncée par le ministère pour le point d'indice à compter du 1^{er} juillet 2022 avec effet sur paie d'août !

On est encore bien loin du compte !

Création de nouvelles grilles pour les contractuels qui seront mises en place à partir de septembre 2022.

FO considère que la revalorisation des grilles pour les personnels contractuels constitue une avancée financière mais nous demandons avant tout la titularisation de tous les personnels qui le souhaitent.

• Requalifications de postes :

Pour 2022, 52 postes supprimés en C pour transformation en 21 B et 31 A.

Les transformations se feront essentiellement sur poste vacant.

Pour Force Ouvrière, ce n'est pas suffisant, dans leur grande majorité, les personnels de catégorie C exercent des missions de catégorie B déjà et ceux de catégorie B des missions de catégorie A...

De Plus 52 n'égalent pas 52... 21 B ne remplaceront pas 52 C.

On connaît la musique, la partition n'est pas bonne !

2-Bilan mouvement interne du Rectorat

14 candidats ont demandé à changer de postes en formulant des vœux y compris sur des postes non vacants. 8 ont obtenu satisfaction.

Le retour du mouvement interne est une satisfaction pour FO, c'était notre demande à chaque instance.

Le secrétaire général a annoncé que ce mouvement sera reconduit tous les ans.

3-Bilan mission d'appui à la modernisation

Il s'agit d'une volonté de créer une mission pour améliorer l'adéquation entre besoins des usagers et « qualité de vie au travail » des agents avec entrée usagers, modernisation et pilotage.

Objectifs :

- améliorer l'accompagnement usagers et la qualité de service,
- améliorer les conditions de travail des agents,
- accompagner les agents dans la transformation,
- répondre aux engagements services publics+.

Utilisation de nouveaux outils pour simplifier et échanger plus facilement, type COLIBRI et prochainement ECOLIBRI, la softphonie (usage téléphone via poste de travail)

Favoriser la conduite du changement, en formant les managers pour moderniser le pilotage :

- accompagner les pratiques managériales,
- appuyer auprès des managers le changement induit par les démarches de simplification et animer la communauté des managers des services académiques au sein d'instances de pilotage.

L'amélioration des conditions de travail passe avant tout, pour FO, par la revalorisation indiciaire des salaires, la création des postes à hauteur des besoins...

4- TIPI : gestion des congés

Le logiciel tipi est mis en place à compter du 1er septembre 2022, une circulaire est arrivée le 4 juillet.

5-Dispositif point d'accueil « rentrée des nouveaux arrivants »

Un accueil institutionnel est prévu pour les nouveaux personnels des services le 1^{er} septembre.

L'intervention du secrétaire général sera enregistrée pour une diffusion à tous.



CTA 27 juin 2022 - Grilles de rémunération des personnels ATSS non titulaires

Division des personnels ATSS et d'encadrement

Grille de rémunération applicable au 01/09/2022				
Métier	Ancienneté	INM actuel	INM au 01/09/2022	Ecart INM
secrétaire ou gestionnaire administratif en EPLE et services académiques (poste C/B)	< 3 ans	352	370	+18
	< 6 ans	352	380	+28
	≥ 6 ans	364	390	+26
	≥ 9 ans	364	400	+36
	≥ 12 ans	364	410	+46
Adjoint gestionnaire, fondé de pouvoir, cadre en services académiques (Poste B/A)	< 3 ans	468	505	+37
	< 6 ans	493	515	+22
	≥ 6 ans	510	530	+20
	≥ 9 ans	510	545	+35
	≥ 12 ans	510	575	+65
ASSAE	< 3 ans	362	400	+38
	< 6 ans	372	420	+48
	≥ 6 ans	384	440	+56
	≥ 9 ans	394	460	+66
	≥ 12 ans	394	480	+86
INFENES	< 3 ans	394	500	+106
	< 6 ans	388	400	+12
	< 6 ans	416	420	+4
	≥ 6 ans	437	440	+3
	≥ 9 ans	437	460	+23
Médecins scolaires	< 3 ans	437	480	+43
	< 6 ans	437	500	+63
	≥ 6 ans	783	810	+27
	≥ 9 ans	783	830	+47
	≥ 12 ans	783	850	+67
Médecins de prévention	≥ 9 ans	783	860	+77
	≥ 12 ans	783	890	+107
	≥ 15 ans	783	920	+137

Recassement lors du recrutement

Prise en compte de l'ancienneté à hauteur de :
100% pour les services effectués dans le secteur public
50% pour les services effectués dans le secteur privé

* cette grille est appliquée à compter du 1er septembre 2022 sous réserve de transmission d'un cadre de gestion national

Pour défendre vos droits, vos statuts, vos salaires, vos conditions de travail,

NE RESTEZ PAS ISOLÉS, REJOIGNEZ LE SPASEEN-FO !

Contactez-nous :

Par mail :

spaseen.fo.rectorat94@gmail.com

Par téléphone : 01 57 02 68 99

Si comme nous vous voulez portez haut et fort nos revendications, n'attendez plus et rejoignez-nous.

LE SERVICE PUBLIC A UNE HISTOIRE



DONNONS-LUI UN AVENIR !

DU 1^{ER} AU 8
DECEMBRE
JE VOTE

FO ELECTIONS
FONCTION
PUBLIQUE